



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Bibliothèque nationale de France

Question écrite n° 94458

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui donner des indications sur le nombre de jours de grève à la Bibliothèque nationale en 2004 et 2005. Il souhaite connaître, pour chaque grève, le pourcentage d'agents grévistes, les perturbations qu'ont subies les usagers ainsi que les éventuelles retenues sur traitement qui ont été opérées suite à ces grèves.

Texte de la réponse

En 2004, la Bibliothèque nationale de France a enregistré cinq jours de grève concernant en moyenne cinquante-cinq agents, avec un total de jours perdus pour fait de grève de 273 (soit 0,1 jour de grève par agent dans l'année). Ces jours de grève correspondent aux revendications d'une catégorie de personnel de la BNF (agents vacataires à temps incomplet) pour leurs conditions d'emploi et de rémunération. En 2005, la BNF a enregistré cinq jours de grève concernant en moyenne 270 agents, avec un total de jours perdus pour fait de grève de 1 349 (soit 0,5 jour de grève par agent dans l'année). Ces jours de grève correspondent exclusivement à des actions nationales relatives au pouvoir d'achat et aux rémunérations des agents de la fonction publique. Aucun de ces jours de grève, tant en 2004 qu'en 2005, n'a entraîné la fermeture au public de la BNF. Certains d'entre eux ont toutefois provoqué une fermeture différée ou anticipée, par rapport à l'horaire quotidien normal, de certaines salles de lecture, ainsi que des difficultés dans la communication directe des ouvrages (la communication dite « différée » des ouvrages réservés ayant toujours été assurée). L'ensemble des jours de grève a fait l'objet, sans exception aucune, de retenues sur les salaires pour service non fait, dans les conditions réglementaires.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94458

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5050

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8340